Service des projections lumineuses : Catalogue des collections de vues mises en circulation

Numéro d'inventaire : 2025.0.157
Auteur(s) : Musée pédagogique
Type de document : imprimé divers
Éditeur : Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts : Musée Pédagogique
Imprimeur : Imprimerie administrative
Période de création : 1er quart 20e siècle
Date de création : 1923
Inscriptions :
• lieu d'édition inscrit : 41, rue Gay-Lussac [Paris]
• lieu d'impression inscrit : Melun
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Brochure papier, sans couverture, avec une feuille insérée en fin de cahier.
Mesures : hauteur : 21 cm ; largeur : 13,5 cm
Notes : La brochure contient en préambule le règlement du service des prêts de vues pour projections lumineuses. Le catalogue est ensuite découpé en 5 séries thématiques : A (histoire, beaux-arts et littérature), B (géographie, voyages), C (sciences, sciences appliquées), D (sciences sociales), E (expositions). Une liste complémentaire suit, précisant les collections données par la Société nationale de l'art à l'école. Une liste sur feuille volante (insérée en fin de cahier) sert de supplément 1924 des projections fixes.
Mots-clés : Utilisation pédagogique des moyens audiovisuels et informatiques
Littérature relative aux technologies audiovisuelles et informatiques (essais de pédagogie, approche théorique, recherches)
Musée pédagogique et ses successeurs
Lieu(x) de création : Melun
Historique : Le Service des projections lumineuses a été créé en 1896 au sein du Musée pédagogique, avec les collections déposées par la Société nationale des conférences populaires et la Société havraise de l'enseignement par l'aspect, puis enrichi par ses propres commandes. Son rôle était de prêter les plaques de vues aux instituteurs et institutrices de l'enseignement primaire public, ainsi qu'aux inspecteurs. Ce catalogue recensant les collections de vues en circulation était diffusé aux instituteurs-conférenciers.
Autres descriptions : Langue : français
Nombre de pages : 17 p.
Voir aussi : https://doi.org/10.4000/books.pus.34957
Objets associés : 2025.0.158
2025.0.160

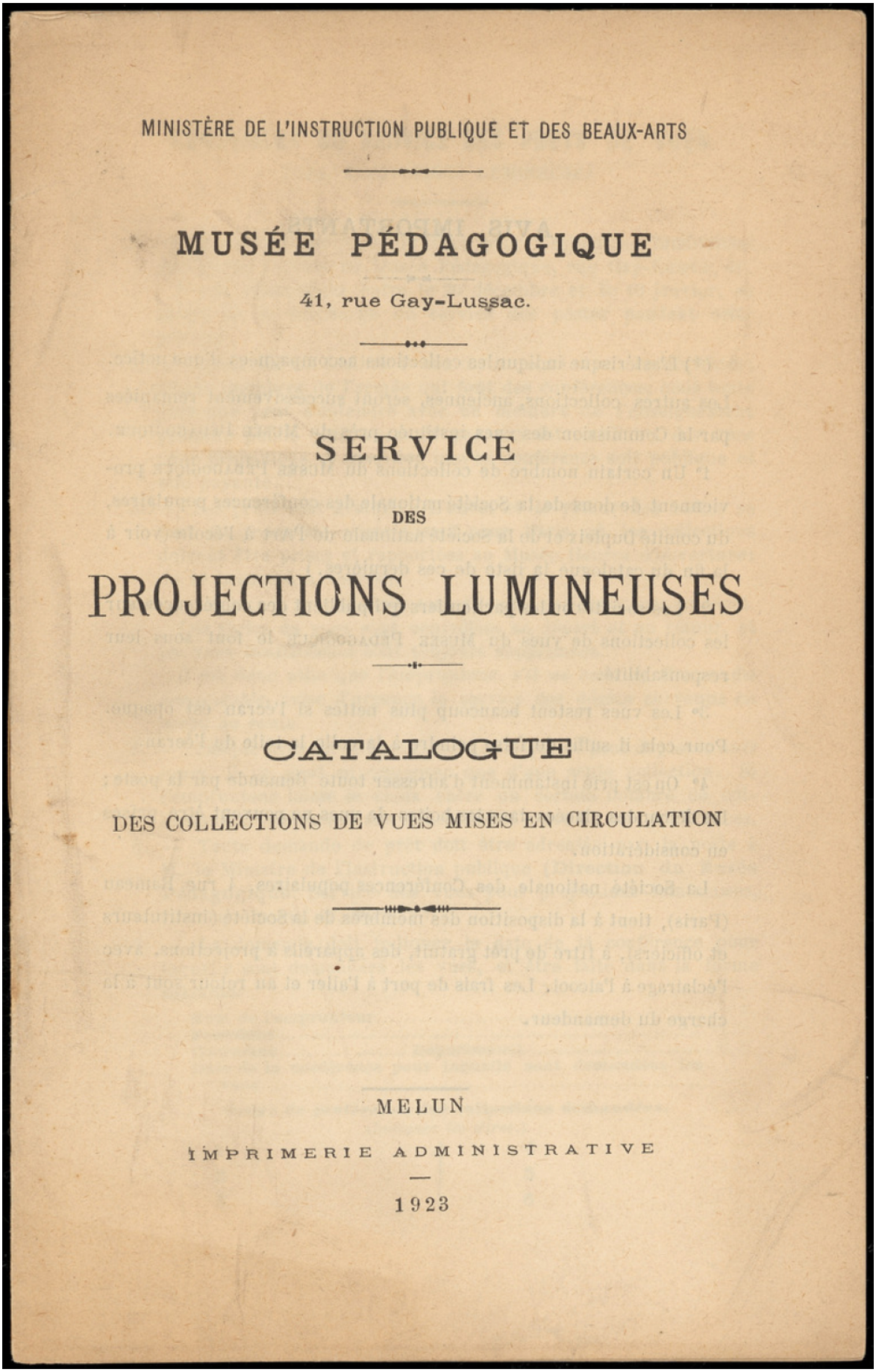

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

41, rue Gay-Lussac.

SERVICE

DES

PROJECTIONS LUMINEUSES

CATALOGUE

DES COLLECTIONS DE VUES MISES EN CIRCULATION

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1923

RÈGLEMENT DU SERVICE DES PRÊTS DE VUES

POUR PROJECTIONS LUMINEUSES

1. — Un service de prêts de vues pour projections lumineuses fonctionne à Paris au Musée Pédagogique, rue Gay-Lussac, 41.

Il est interrompu entre le 20 décembre et le 10 janvier, en raison de la surcharge du service des postes pendant cette période.

2. — Le service est destiné: 1° aux instituteurs et aux institutrices; 2° aux membres de l'armée qui font des conférences; mais toute personne peut s'entendre avec un membre de l'enseignement primaire public pour recevoir par son intermédiaire des vues pour projections, à condition que sa conférence soit publique et non payante.

3. — Les prêts sont gratuits. L'envoi et le retour des boîtes se font en *franchise postale* (sauf pour Paris où les collections doivent être prises et rapportées au Musée. Heures d'ouverture: de 10 heures à 5 heures).

4. — Les bris et dégradations sont *à la charge* des auteurs du dégât.

Les séries de vues sont contrôlées au départ et au retour, et les vues *inutilisables* sont toujours supprimées.

Il est donc utile que l'emprunteur, *s'il ne veut en être rendu responsable*, avise d'urgence le service des dégâts survenus en cours de route.

5. — Chaque prêt est fait pour une durée qui ne peut dépasser *huit jours*. Il ne peut se composer que d'une seule collection. Si l'emprunteur laisse le choix entre un certain nombre de collections, il indiquera dans sa demande l'ordre de ses préférences.

6. — Toute demande de prêt doit être adressée par la poste à M. le Ministre de l'Instruction publique **(Direction du Musée Pédagogique**. Service des vues pour projections lumineuses, rue Gay-Lussac, 41, Paris-V).

7. — La demande doit indiquer la date de la conférence pour laquelle sont demandées les vues, et être faite dans la forme suivante:

Nom de l'emprunteur.....
Fonctions.....
Commune..... **Département**.....
Date de la conférence pour laquelle sont demandées les vues.....

Ordre de préférence des collections demandées.
(*Indiquer les titres.*)

1	4
2	5
3	6

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SERVICE DES PROJECTIONS LUMINEUSES

CATALOGUE

DES COLLECTIONS DE VUES MISES EN CIRCULATION

SÉRIE A

1° Histoire (1)

La guerre de 1914.

*Salonique.
*Verdun.
*Bataille de la Marne.
*Front belge : les Dunes, l'Yser.
*Arras : les champs de bataille de l'Artois.
*De la Somme à l'Aisne (ancien front, septembre 1914-avril 1916).
*En Alsace reconquise.
*Ce que la France doit à sa marine.
*L'intervention des États-Unis.
*Bataille de Gorizia.
* — des Hauts-Plateaux entre l'Adige et la Brenta (mai-juillet 1916).
*La guerre de montagne dans les Dolomites (août 1915-avril 1916.)
*La retraite des Serbes en Albanie après la campagne de 1915.
*Effort de la femme française pendant la guerre.
*Effort des femmes britanniques pendant la guerre.
*Effort anglais.
Villes martyres.
Dévastations.
Nord.
Aisne.
Somme et Marne.
Pas-de-Calais.
Belgique.
Oise. Meuse, Seine-et-Marne, Ardennes.
Alsace-Lorraine.
Les champs de bataille.

Antiquité.

*Athènes antique.
*La vie privée des Grecs.
*Le Forum.
*Les Dieux romains.
*Les Empereurs romains.
*La vie privée des Romains.
*Timgad.
*Pompéi.
*La civilisation byzantine.
*Les métiers dans l'antiquité.

Histoire de France.

Les origines de notre histoire, d'après le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en Laye :

*— 1° La Gaule aux âges de la pierre et du bronze.
* — 2° La Gaule aux âges du fer jusqu'à la conquête romaine,
*— 3° La Gaule romaine.
* — 4° La civilisation de la Gaule romaine.
*— 5° La Gaule chrétienne et la Gaule franque.
Moyen âge.
*La vie seigneuriale en France au moyen âge.
*Les Croisades.
*Saint-Louis.
Guerre de Cent ans.

(1) Voir aussi à *Beaux-Arts*, certaines collections étant à la fois historiques et artistiques.